



**PRÉFET
DU RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
de la protection des populations**

**Service protection de l'environnement
Pôle installations classées et environnement**

Lyon, le

05 OCT. 2021

Mél : ddpp-pe@rhone.gouv.fr

Dossier suivi par : Alexandre CARRET

Tél : 04 72 61 37 82

**SAISINE POUR AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE D'UNE DEMANDE D'EXAMEN AU CAS
PAR CAS
AU TITRE DE L'ARTICLE L. 122-1 IV ALINÉA 2 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT**

ACCUSE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET

Projet : Installations panneaux photovoltaïques en ombrières

Localisation : SOLAIZE

Pétitionnaire : IFPEN

Réception du dossier complet par l'autorité environnementale le : 24/09/2021

N° d'enregistrement de la demande : 69-DDPP-028

La décision de la nécessité ou non de réaliser une évaluation environnementale sera rendue dans un délai de 35 jours, soit au plus tard le 29 octobre 2021.

L'absence de réponse de l'autorité environnementale dans le délai de 35 jours vaut obligation de réaliser une évaluation environnementale.

Pour la directrice départementale,

Le Chef de Service

Laurence DANJOU-GALIERE